



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2022

Le conseil municipal est convoqué le Jeudi 31 mars 2022 à 20h00 dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Ordre du jour :

- **Vote du compte administratif 2021**
- **Affectation du résultat 2021**
- **Approbation du compte de gestion 2021**
- **SDED – Approbation du projet – Renforcement BT**
- **Redevance d’occupation du domaine public - RODP – Mise en place de tarifs**
- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023**
- **Tarifs Restauration scolaire – Service d’accueil de loisirs**
- **Approbation du nouveau montant de l’attribution de compensation**

L’an deux mil vingt-deux et le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Campello Régina, Maire.

Présents : MARTIN Linda, DEL VITTO Fanny, CASTAGNA Pascal, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge, AUDRAS Amandine

Absent excusé : SEGUIN Patrick

Secrétaire de séance : MARTIN Linda

La Maire ouvre la séance à 20h00 en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : **Unanimité pour Linda MARTIN**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

1. Délibérations n°4-2022 Compte administratif 2021

Après la sortie de Mme le Maire de la salle de conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTIN Linda, 1^{ère} Adjointe et un débrief du compte administratif de l'année passée par Mme CARRASCO Sonia, secrétaire de mairie, il apparaît que malgré des dépenses à hauteur de 205 406.99€, le section de fonctionnement montre un excédent de 88 832.89€ à la clôture. Pour les dépenses d'investissement qui se montent à 31 878.88€ pour l'année 2021, le compte présente un solde négatif de 8 081.16€ après déduction des travaux engagés pour le local technique qui est de 77 450 euros.

Pour l'année 2021, 53% des dépenses de fonctionnement sont dédiés aux charges de personnel, 26% pour les charges à caractère général comme électricité, eau, téléphone, internet, fournitures etc. Pour 77% des 230 396.65€ de recettes de fonctionnement, ils proviennent des impôts et taxes diverses. Pour les recettes d'investissement soit 81 134.52€, 47% proviennent de subventions (acompte local technique, travaux séisme ...), 42% de dotations comme la FCTVA, la taxe d'aménagement. 51% des 31 878.88€ de dépenses d'investissement, servent au remboursement des emprunts pris par la commune, 39% sont alloués à la partie abonnement « logiciel métier » et « clé de signature électronique », nécessaire à notre agent administratif, 10% en immobilisations en cours pour le séisme et le local technique.

Il a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Délibérations n°5-2022 Affectation des résultats 2021

Retour de Mme le Maire dans la salle du conseil municipal.

A la clôture du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021, le solde apparaît positif à hauteur de 88 832.89€.

Affectation de 80 751.73€ à la section fonctionnement (R002 – résultat d'exploitation reporté)

Affectation de 63 843.23€ à la section d'investissement (R001 – solde d'exécution de la section reporté)

Affectation de 8 081.16€ à la section d'investissement (besoin net de couverture de financement de la section - compte 1068)

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

3. Délibération n°6-2022 – Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

4. Délibération n°7-2022 Renforcement réseau BT à partir du poste La Tuilière

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - renforcement du réseau BT à partir du poste TUILIERES	
Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion : 612.78 €	12 868.46 €
Plan de financement : Financement mobilisés par le SDED	12 868.46 €
Participation communale	Néant

Prise en charge à 100% des travaux par le SDED, frais de gestion inclus.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

5. Délibération n° 8-2022 Tarifs restauration scolaires 2021-2022\ service accueil de loisirs Pâques

Les tarifs de restauration pour l'année 2021-2022 restent les mêmes que l'année précédente soit 4.20€ le repas et 12.75€ pour les frais de livraison journalier soit un repas facturé aux parents à 5.10€.

Pour les ateliers proposés aux enfants lors de la deuxième semaine des vacances de Pâques et dirigés par Marielle FRIEDRICH, il a été décidé que le tarif pour une journée classique serait de 8 euros, et de 10 euros pour une journée avec atelier culinaire.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

6. Délibération n°9-2022 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2024 en remplacement de l'actuel M14. Il offre des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Compte tenu de la taille de la commune -3500 habitants, le référentiel adopté sera le référentiel simplifié à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la commune de Puygiron.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

7. Délibération n°10-2022 Redevance d'occupation du domaine public (RODP) et droits de place

Mme le Maire indique explique aux membres du conseil municipal, que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire.

- Pour les terrasses, un forfait est fixé à 15€ par m². La redevance sera demandée annuellement.

Suite à la prochaine ouverture du restaurant « Le Rif » et l'installation de sa terrasse de 22m², une redevance annuelle lui sera demandée pour un montant 330€ soit 15€ le m².

- Pour les camions de pizzas, une redevance annuelle est fixée 180€ soit 15€ par mois.

Concernant le camion de pizza « Pizza Juju » présent le mercredi soir, au renouvellement de son autorisation d'occupation du domaine public, il lui sera demandé une redevance de 180€ par an.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

8. Délibération n°11-2022 Révision libre des attributions de compensation

La DSC reverse aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon certains critères. En 2021, nous avons perçu la somme de 35 225 euros (il manque 1748 euros à ce jour). Un nouveau montant de l'AC va être déterminé en 2022 où la Dotation de solidarité communautaire sera ajoutée.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

9. Questions diverses

- Les élections présidentielles du dimanche 10 avril 2022 et du dimanche 24 avril 2022 auront lieu à la mairie annexe à côté de l'école de 8h00 à 19h00.
- La distribution du BMI se fera avant la fin du mois d'avril 2022.
- Une visite de TOP SEMENCE est proposée le mercredi 4 mai 2022 en matinée.
- Une visite de la Centrale Nucléaire est proposée le mercredi 11 mai de 17h00 à 20h30.
- Les illuminations de fin d'année auront lieu le samedi 10 décembre 2022 à 20h avec un concert gospel.
- Afin de faire des économies d'énergie, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h pour le village et de 22h à 6h pour les autres quartiers (horaires réduits pour le village afin de ne pas porter préjudice au restaurant, bientôt ouvert).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire :



Régina CAMPELLO
Maire

Le secrétaire de séance :